le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC http://www.sglce-cgt.fr Avril 2008 - 1,50 €

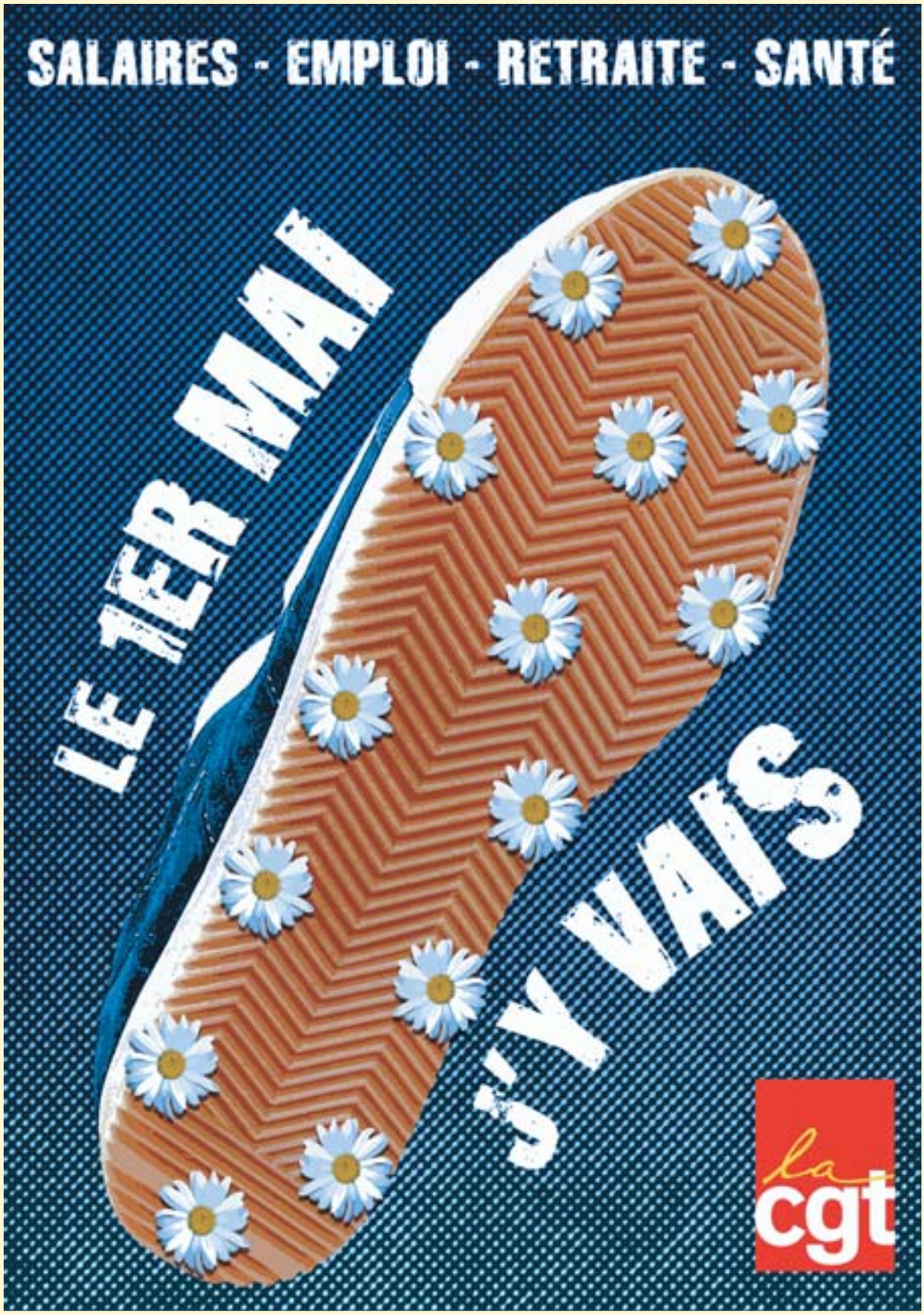

N° 330

SOMMAIRE

2 Commission exécutive du 17 mars 2008

3 Editorial

4/5 Distribution de la presse : NMPP

6 L'actu des luttes

7 Assemblée générale de la Surl

8 Formation professionnelle

Compte rendu de la commission exécutive du 17 mars 2008

Les élections municipales ont été largement évoquées lors de notre commission exécutive. Au lendemain du second tour, chacun a pu donner son appréciation sur les résultats électoraux. Le 1er tour laissait pressentir un second reflétant l'état d'esprit de la population sur la politique gouvernementale et donc favorable aux idées progressistes que nous défendons.
Certes, si dans l'interprétation de l'actuelle majorité, l'enjeu est uniquement local, nous pensons que le Président de la République devrait en tenir compte. Les dés ont été jetés en mai 2007 pour un programme, il ira jusqu'au bout.
La gauche a conforté sa position dans de grandes villes comme Lyon, Paris ou Lille, tout en gagnant ou regagnant des municipalités importantes telles Toulouse, Strasbourg, Amiens ou Périgueux.
Aujourd'hui, pour la gauche, c'est une revanche sur les élections présidentielles. En tout état de cause, le résultat confirme la baisse de popularité du président Sarkozy et de son gouvernement. Oui, réforme il y a eu, comme celles du service minimum ou encore des fonds spéciaux de retraite. Mais cela n'a absolument pas augmenté les salaires et le pouvoir d'achat et n'a pas non plus relancé l'économie nationale.
Non, les priorités gouvernementales ne sont pas la hausse du Smic, la réduction du temps de travail ou encore la mise en route d'une nation solidaire.
Il est donc aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'agir et d'avoir une organisation syndicale forte pour résister au quotidien aux attaques patronales facilitées par un gouvernement libéral de combat.
Il ne faut pas oublier qu'à ces deux tours des élections municipales, l'abstention a été très forte. La population serait-elle dans l'expectative, dans la banalisation du discours gauche / droite ? Une droite agressive qui a fait espérer certains, une gauche pour partie accompagnatrice… une chose est sûre, les caisses sont vides et cela va être encore aux mêmes de faire des efforts !
Il a été annoncé clairement la casse de nombreux acquis sociaux, non seulement ceux de mai 68, mais également ceux de 36 et de la Libération.. Il va falloir trouver l'argent pour payer le bouclier fiscal, c'est clair !
Le printemps 2008 n'annonce pas un écosystème resplendissant pour la classe ouvrière. Une remise en cause de la durée légale du travail se profile avec l'annonce récente de Christine Lagarde de mettre fin au contingent d'heures supplémentaires. Cela veut dire, si on va jusqu'au bout du raisonnement, qu'il n'existerait plus de durée légale du travail, mais uniquement une durée maximale de travail, soit 10 heures par jour, 48 heures par semaine et 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives. Avec ces dispositions, on ne dit plus seulement bye-bye aux 35 heures de Martine Aubry, mais bye-bye aussi aux 39 heures de 1981 et aux 40 heures de juin 1936.
Dans l'actualité, il y a aussi la réforme des retraites où, comme prévu, après l'attaque des régimes spéciaux, le gouvernement s'en prend au régime général en continuant sur sa lancée de 2003. Il veut baisser le niveau des retraites, passer à 41 années de cotisation (pour ceux qui commencent leur vie active à 25 ans, faites le calcul !) et remettre en cause le système de départ anticipé pour les carrières longues. De son côté, le Medef fait monter les enchères en proposant de reculer le droit à la retraite à 62 ou 63 ans et de déduire la contribution des entreprises au financement des retraites.
Alors que nous, à la CGT, nous avons des revendications précises, justifiées et réalistes en matière de retraite :
- une pension au moins égale au SMIC ou à 75 % du dernier salaire ;
- une retraite à 60 ans à taux plein et pas acquise après un certain nombre d'années de cotisation, que ce soit 40, 41 ou 42 ;
- une retraite anticipée pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ;
- une retraite financée par une répartition plus juste des richesses produites avec une contribution sur les revenus financiers des entreprises, la fin des exonérations sans contrepartie et non compensées et des contributions supplémentaires pour les entreprises qui licencient en faisant des bénéfices et celles qui recourent aux contrats précaires ;
Une loi devrait voir le jour d'ici à juin prochain. Il est donc impératif que nous nous mobilisions et que nous participions massivement à la manifestation du samedi 29 mars, même si pour certains, le vrai combat pour les retraites est passé. Le vrai rendez-vous était au moment de la réforme des régimes spéciaux. Cette étape a été manquée, trop vite enterrée alors que les intervenants étaient prêts à faire beaucoup plus.
Le rapporteur a fait état de la prochaine réforme de la formation professionnelle qui est comenté en page 8 de ce numéro. Autre réforme de fond, la signature de l'accord national interprofessionnel sur le marché du travail par les autres organisations syndicales et la fusion ANPE/Assedic et une partie de l'Afpa. Là encore, au prétexte de rationaliser le service public de l'emploi, ce dont nous pourrions nous féliciter, le gouvernement fait main basse sur la gestion paritaire de l'assurance-chômage. " Les partenaires sociaux sont bien incompétents à gérer l'indemnisation des demandeurs d'emploi puisqu'ils ne les incitent pas à accepter les emplois précaires et sous-payés disponibles, en les indemnisant bien trop grassement ! ".
Bien sûr, n'oublions pas d'évoquer la santé et, plus généralement, la protection sociale où, là encore, les partenaires sociaux sont incompétents à gérer leurs fonds puisqu'ils n'arrivent pas à équilibrer les comptes de la Sécurité sociale. Pourtant, les gouvernements successifs passent leur temps à exonérer les entreprises de cotisations, c'est-à-dire à dispenser les entreprises de payer à leurs salariés une partie de leur salaire, sans contrepartie ni compensation.
Au-delà des prétextes invoqués, la démarche gouvernementale sur la protection sociale et la formation professionnelle vise à passer d'un financement solidaire à un financement individuel.
L'objectif ultime est de fiscaliser une solidarité à minima et de privatiser le reste de la protection sociale. En supprimant d'un côté le salaire socialisé pour augmenter les gains du capital, en transférant sur l'impôt, et donc sur le salarié, une protection sociale à minima et en l'obligeant à se payer une protection sociale complémentaire, le gouvernement fait d'une pierre 3 coups pour augmenter encore un peu plus la rémunération du capital au détriment du travail.
Pour passer à une actualité plus spécifique mais pas sans rapport avec les velléités sarkozyennes, le sujet extrêmement sensible du moment est le présent et l'avenir des NMPP. L'article des pages 4 et 5 de ce numéro fait état des dernières actions et des propositions du syndicat. En effet il est impératif de conserver un vrai centre national de publications et le maintien des agences régionales des Messageries (ARM). Le SGLCE mettra tout en œuvre pour y arriver.
Autre entreprise dans la tourmente, l'Imprimerie nationale. Nous parlions dans le dernier numéro du Livre parisien de la fin du conflit, mais les difficultés persistent et le repreneur ne s'est toujours pas engagé.
La participation de Pascal Joly, secrétaire général de l'Urif, à nos travaux est pour nous l'occasion de débattre de notre implication dans les unions départementales et plus largement, dans l'interprofessionnel.
À ce sujet, nous avons évoqué la préparation et notre participation aux congrès des Unions départementales de Seine Saint-Denis (du 21 au 23 mai) et du Val-de-Marne (du 16 au 18 avril).
Dans ces 2 UD, nous avons des camarades issus de la commission exécutive sortante et des candidats à présenter pour les nouvelles directions. Il serait utile que nous organisions des débats préparatoires au minimum dans une entreprise du département pour avoir un échange sur les orientations portées dans des projets d'orientation ou de modification de statuts.
L'autre point évoqué dans le cadre de notre activité interprofessionnelle est la campagne prud'homale. Nous devons poursuivre la vérification des listes dans les entreprises et nous inscrire dans les collectifs des UL ou des UD.
la commission juridique doit se réunir mercredi 19 pour faire le point sur les candidatures que nous soumettrons à un prochain bureau.
Il a été également fait un point important du dernier CEN lors duquel le secrétaire administratif fédéral a annoncé un budget prévisionnel 2008 déficitaire, en proposant une souscription exceptionnelle de 10 e par adhérent, adoptée à l'unanimité des votants ; le SGLCE n'ayant pas participé au vote. Il a été bien précisé que ce n'est pas aux syndicats de payer mais aux adhérents. Nous en prenons acte et transmettrons à la fédération les sommes collectées.

Eric MARTIN

Présents : AIT SERHANE, BONHOMME, BOSSELUT, BOUYRIE, BRINON, DE SOUSA, DOARÉ M, DOARÉ P., DURIN, FERIGNAC, GERARD, GHOUINI, JOURDAS, LACAZE MASMONTEIL, LEMARQUAND, LESAGE, LOURDEZ D., MARECHAL, MARTIN, MEYNARD, MIQUELESTORENA, M'SAOURA, NORGUEZ, PARISOT, PAVARD, PINCELOUP, ROPERT, ROSE, SINOPOLI, TIDAF.

Excusés : AKOUN, AMMENDOLEA, BARTEL, BAUDRY, BEAUFUME, DARCHE, DJEBALI, FRONTY, GRAL, JOSEPH, LA SPINA, LE BIHAN, LEBEGUE, LEGER, LONJARET, LOURDEZ L., MAISONNEUVE, MARCUCCILLI, MARDELAY, RAUT, RENAULT, THOMAS FLORES, VENDANGER.

Ordre du jour :
– Situation générale, situation dans la profession et renforcement (rapporteur : Jean-Philippe MARÉCHAL)

Questions diverses

C'est un monde libre

Effacer mai 68 comme d'autres voudraient effacer 1945 et les droits sociaux issus du programme du Conseil national de la Résistance, tel est le plan idéologique du gouvernement et du MEDEF.

Alors qu'aujourd'hui, les réformes ne proposent qu'une régression des droits sociaux, le 40e anniversaire de mai 68, même si les avis divergent sur le sens à donner à cette période, permet de rappeler les avancées sociales qui ont suivi les occupations d'entreprises et la mobilisation massive du monde ouvrier. La revalorisation générale des salaires et de nouvelles libertés syndicales sont des conquêtes de 68.

Sur ces points toujours d'actualité, mai 2008 présente déjà quelques similitudes avec mai 1968.

Aujourd'hui, loin des promesses de campagne de « l'omni président », des salariés sont passés à l'action un peu partout dans le pays ! Toutes les branches d'activités, des services comme de l'industrie, voient des salariés se mobiliser et exiger des augmentations de salaire.

Les grèves dans les secteurs de la grande distribution, de l'informatique des banques confirment bien que la question du pouvoir d'achat est la préoccupation première.

Et si cette dynamique en appelait d'autres !

Car 2008 ne doit pas seulement être l'année des salaires ; le calendrier social, c'est aussi la défense du système de protection sociale solidaire mis à mal par les récentes décisions gouvernementales tant pour la santé (franchises médicales) que pour les retraites (allongement de la durée de cotisation).

Dans nos secteurs d'activités, les militants du SGLCE font face à des directions qui appliquent les principes chers aux économistes de l'école de Chicago, ne proposant comme unique solution que réduire encore et toujours plus la masse salariale. C'est le cas à Presse Informatique, à l'Imprimerie nationale, au Monde ou au Figaro.

De son coté, la direction des NMPP — soutenue dit-elle par les éditeurs — entend, au travers son plan « défi 2010 », confier à des prestataires l'ensemble des tâches de l'entreprise (logistique, traitement, comptabilité, informatique…). Ces transferts de compétences au profit d'officines de sous-traitance où la précarité est loi sont guidés par la seule logique financière (voir dans ce numéro).

Cette vision de l'entreprise sans réel projet industriel prévoyant la fermeture des ARM et du Centre des publications est inacceptable pour notre syndicat car loin de renforcer le groupe NMPP, elle risque à terme de le fragiliser dans son rôle et ses missions au service de tous les éditeurs. Décidés à se battre, les salariés, avec la section Messageries et le SGLCE, proposent une alternative permettant de préserver le statut et l'emploi de centaines d'ouvriers, employés et cadres aujourd'hui menacés.

À l'évidence, ce libéralisme économique qui lamine les entreprises, donc les salariés, doit être combattu. Même des économistes s'élèvent contre les dérives de la finance déréglementée dont la crise bancaire est une illustration. Ils ont lancé une pétition contre la liberté de mouvement des capitaux en Europe (pétition www.stop-finance.org).

Dynamique pour un autre modèle de société !

Après le 16 avril, autour la défense du pouvoir d'achat et des salaires, c'est sans nostalgie que nous manifesterons le 1er mai prochain pour l'emploi, les retraites et la santé.

Laurent Joseph
secrétaire du SGLCE

NMPP : la presse en danger !

L'évolution du système de distribution a toujours été un enjeu majeur pour la presse française. Le « Plan Défi 2010 » des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne (NMPP) s'écarte indéniablement du système qui a garanti jusqu'à présent l'égalité et la qualité de traitement pour tous les journaux. À ce titre, la lutte des salariés des NMPP avec leur syndicat, le SGLCE, doit retenir toute l'attention et jouir d'un soutien très large. Rien de plus légitime que de vouloir pérenniser un système de distribution au service de la liberté de la presse.

En 2012, quelque part en France, des hommes et des femmes, très jeunes, s'activent sur une plate-forme logistique. Manutentionnaires pour deux ou trois heures, ils iront ensuite à la recherche d'un autre « petit boulot ». Tel est le quotidien des précaires payés au SMIC horaire. En attendant, ils doivent réceptionner, trier, porter, déplacer et charger divers produits dans les semi-remorques. Les denrées alimentaires et les appareils électroménagers font en apparence bon ménage avec les palettes de magazines fraîchement livrées par les imprimeries ou ateliers de brochure de la région parisienne. La presse a perdu ses lettres de noblesse des éditeurs et des lecteurs. À la même enseigne que toute autre marchandise, elle ne fait plus l'objet d'un traitement particulier et soigné. Sa distribution est devenue plus coûteuse et de très mauvaise qualité. Ici, rien ne différencie les journaux des produits laitiers ou d'entretien. La date de péremption ne fait même pas loi. Le groupage des produits par destination est la seule raison d'être de ce lieu ouvert à tous les vents. Le responsable des quais s'adresse d'un ton irrespectueux à un des ouvriers. Rien d'étonnant par les temps qui courent. La main d'œuvre est corvéable à merci. « La paperasse, c'est de la daube, tu me retires les canards de ce bahut, ils partiront demain ! ». Priorité au yaourt, le ferment culturel restera à quai. Triste destinée pour la presse. Elle aura résisté à l'ère numérique mais pas à la bêtise libérale…

Cette fiction repose sur une réalité. La distribution de la presse tend depuis des années à se calquer sur celle des hypermarchés. La sous-traitance des travaux de groupage et de répartition des journaux sur des plates-formes logistiques s'est accrue au fil des plans de modernisation des NMPP. La recherche permanente d'économies, en termes d'effectifs et de structures, a changé la nature de la principale société des messageries de presse. Le plan « Défi 2010 », s'il devait s'appliquer dans ses grandes lignes, ne ferait plus des NMPP qu'un centre gérant les flux informationnels et financiers. Le pilotage de la logistique tomberait dans les mains de prestataires plus soucieux de rentabiliser leur entreprise que d'assurer une distribution respectueuse des spécificités de la presse.

Ces spécificités sont de nature économique et politique :

- Économique, dans la mesure où la presse est un produit périssable. L'information est éphémère, sa fraîcheur est de quelques heures. Il faut donc l'écrire et l'imprimer aussi vite que possible, mais aussi la distribuer dans un temps limité. Cette rapidité a forcément un coût élevé. Un réseau de distribution performant et réactif qui couvre l'ensemble du territoire exige non seulement une infrastructure et une logistique idoines mais aussi, un personnel nombreux et compétent.

- Politique, notamment pour la presse d'information ou d'idées. C'est l'une des composantes fondamentales de la démocratie. Par conséquent, elle doit être pluraliste et accessible à tous. À l'inverse du commerce courant qui a toute liberté de choisir et de mettre en valeur ses produits, le système de distribution ne peut pratiquer l'exclusion ou la sélectivité de journaux qui lui sont confiés. La presse est avant tout un bien culturel qui ne peut être commercialisé selon les règles classiques du négoce.

Un prétexte économique pour démanteler le système

Le plan « Défi 2010 » aurait, d'après Rémy Pflimlin, directeur général des NMPP, pour objectif de reconquérir les 5 000 points de vente perdus ces dix dernières années. Le renforcement du réseau de vente est naturellement le bienvenu. La multiplication des points de vente est essentielle pour promouvoir la vente au numéro. Encore faut-il que la presse, notamment quotidienne, soit en mesure de retrouver son lectorat. Par ailleurs, les nouveaux points de vente ne seront pas, pour la majorité d'entre eux, dédiés à la presse et se limiteront pour certains à une offre d'une centaine de titres. Cette adaptation de l'offre à la demande n'est ni plus ni moins qu'une commercialisation ordinaire de la presse, avec des diffuseurs devenus des commerçants comme les autres. La presse, déjà présente dans les rayons d'hypermarchés, ne bénéficie pas du savoir-faire d'un diffuseur. Nous retrouvons en fin de chaîne ce traitement indifférencié de la presse déjà évoqué sur les plates-formes. La désorganisation des linéaires dans les magasins ne peut que décourager le lecteur potentiel.

Reste que la création de points de vente supplémentaires n'est qu'un axe de ce plan. La réforme du réseau de distribution en est un autre, justifié soi-disant par l'augmentation de 5 points de la rémunération des diffuseurs. Toujours est-il que la direction générale des NMPP a évalué à 40 millions d'euros par an les économies à réaliser pour investir !

C'est un vrai défi que s'est donné Rémy Pflimlin : investir en désinvestissant le système de distribution ! À l'origine de la série à succès Plus belle la vie sur France 3, le directeur général voudrait faire partager aux salariés des NMPP son enthousiasme. Hélas, le scénario proposé n'est pas de nature à les faire sourire.

Ce plan, comme les précédents, prévoit une importante suppression d'emplois : 350 soit 30 % de l'effectif ouvrier et une réduction du nombre des dépositaires qui passerait de 185 à 135. Mais le projet de fermeture du centre de traitement de publications de Combs-la-Ville et celui des Agences régionales des Messageries (ARM) témoignent avant tout de la volonté de remettre le système de distribution à plat. À la différence des réformes antérieures, les salariés ne sont pas seulement une variable d'ajustement ; ils sont un alibi économique pour démanteler le système. Le nouveau schéma logistique de ce plan fait une croix sur le traitement et le groupage des publications au sein des NMPP. Il prévoit par ailleurs l'extinction des ARM en transférant le traitement des quotidiens pour la province dans les centres de la Société d'Agences de Diffusion (SAD) qui ont le statut de dépositaires.

Les intentions de la direction, même si celle-ci s'en défend, sont claires. La mise entre parenthèses des ouvriers des Messageries et de la loi Bichet est bien à l'ordre du jour. Et ce n'est pas le curriculum vitae du responsable de ce schéma logistique qui va nous rassurer. Celui-ci a été le directeur de la Société de Vente et de Distribution du Parisien (SDVP), l'entreprise de distribution du Parisien et de L'Équipe créée par le Groupe Amaury pour se désolidariser du système coopératif de distribution.

Notre inquiétude pour l'avenir de la distribution est justifiée quand les propos du chef de l'Etat sont un signe d'encouragement pour Rémy Pflimlin. M. Sarkozy déclarait le 8 janvier dernier, lors d'une conférence de presse réunissant 800 journalistes, que le seul problème de la presse était sa distribution. Autant dire que l'héritage de 1947, année de la création des NMPP, est aussi inscrit dans le carnet des liquidations de l'Elysée.

Ainsi, le sénateur Louis de Broissia propose dans un rapport de revenir sur la loi Bichet par la voix législative. Parmi les principes visés, celui d'« un éditeur, une voix » qui préside aux règles de gouvernance et dont découle le pouvoir des différentes coopératives de presse au sein des NMPP. Selon lui, il n'est pas normal que les petits éditeurs - pourtant les plus nombreux - puissent s'opposer à la rationalisation du nombre de titres distribués.

Renoncer à la loi Bichet serait un danger pour la presse. Or, les principes fondateurs de cette loi qui régit la distribution depuis plus de 60 ans pourraient bien passer à la trappe avec le plan « Défi 2010 ». La liberté d'accès, l'égalité de traitement, la péréquation entre les titres, du coût de la distribution, c'est-à-dire la solidarité financière entre éditeurs recourant à la distribution coopérative sont autant de principes qui constituent la première aide à la presse. L'abandon de ces principes laisserait tomber l'ensemble de la presse dans une logique libérale ; seuls les grands groupes de médias y trouveraient un avantage.

Face à ce défi, la lutte des salariés des NMPP prend une dimension politique. La revendication d'un centre de traitement de publications et le maintien des ARM est fondée économiquement et socialement. Elle a toute sa légitimité dans la mesure où ces structures sont les pierres angulaires d'un système de distribution unique au monde. Qu'adviendrait-il de la liberté de la presse si celle-ci n'était plus accessible au lecteur ?

Michel PAVARD

La presse ne s'en fait pas l'écho ! Pourtant la lutte des salariés des NMPP et des entreprises de presse est celle de la défense d'une distribution égalitaire. Depuis plus d'un mois, ils se mobilisent et participent à des actions du SGLCE !
A défaut de véritables négociations industrielles les actions syndicales s'amplifieront dans les semaines à venir.

Toujours bon à savoir !

« Il faut dépasser ce qu'il y avait d'ingrat dans la dernière période, où l'on ne parlait que de réduction des coûts, des effectifs et du nombre des dépositaires, et retrouver les objectifs de croissance en parts de marché, en services offerts, en développement interne et externe. C'est ainsi que nous passerons d'une brillante modernisation défensive à une brillante modernisation offensive ! »
Yves Sabouret, directeur général des NMPP de 1994 à 2003

« Je considère qu'une des grandes fonctions de l'employeur, c'est d'employer »
Jean-Luc Lagardère, ex PDG de Matra Hachette, le 20 avril 1995

Si le groupe Lagardère « reste en place, il faudra mettre un plan de restructuration vigoureux aux NMPP. »
Arnaud Lagardère, décembre 2007

« Avant de lâcher les NMPP, il convient de mettre la maison en ordre pour le compte des éditeurs de magazines, à commencer par le premier d'entre eux, Hachette Filipacchi Médias. »
Marie Bénilde, journaliste, novembre 2002, à propos des intentions d'Arnaud Lagardère

« Ce n'est pas en contradiction avec la loi Bichet qui dit qu'il faut une diffusion équitable. Équitable ne veut pas dire égalitariste ».
Rémy Pflimlin, directeur général des NMPP, juin 2007, à propos de l'offre limitée des magazines dans les points de vente.

L'expertise au service des élus et des CE

APEX
A PRIME & SOGEX-ACTE

Les clés pour anticiper

Le groupe Apex rassemble des spécialistes en économie, finance, comptabilité, gestion, droit du Travail et droit collectif. Tous nos collaborateurs sont recrutés selon leurs compétences et leur volonté d'être au service des salariés et de leurs représentants. Par son activité, sa taille et l'offre complète qu'il présente, le groupe Apex est aujourd'hui le troisième cabinet d'expertise comptable au service des CE des élus et des représentants du personnel. Apex assiste plusieurs centaines de comités animés par des équipes de tout horizon syndical ou par des élus non syndiqués.

Un groupe indépendant

Les expertises d'Apex sont rigoureuses et objectives. Leur but est de permettre aux élus des CE de disposer de tous les éléments d'intervention dans le débat avec la direction de leur entreprise et de cerner toutes les composantes d'un diagnostic pour se forger leur opinion sur la conduite à suivre.

Un outil d'aide à la décision

Les diagnostics Apex sont complets. Ils ne se cantonnent pas à la photographie ou au commentaire comptable du passé. Ils se prononcent sur l'avenir de l'entreprise, ses problèmes et ses choix. Ils donnent à tous les membres du comité les moyens nécessaires pour définir leur propre position.

Au service des comités d'entreprise

Apex offre une assistance permanente et suivie. Ses interventions sont préparées avec les CE, qui sont régulièrement tenus au courant de ses travaux. Les collaborateurs d'Apex sont disponibles pour répondre aux demandes des élus, les informer régulièrement et les conseiller autant que de besoin.

APEX RÉSULTE DE LA FUSION ENTRE A PRIME ET SOGEX-ACTE
APEX 58, quai de Jemmapes 75010 Paris - Tél. 01 53 72 00 00

Les insoumis de Presse Informatique s'expliquent !

Environ 350 salariés rassemblés et mobilisés dans l'action contre la logique financière en cours dans leur groupe (Team Partners Group/Datem) et leur entreprise Presse Informatique SA. 350 salariés, employés, agents de maîtrise et cadres du premier acteur spécialisé dans la gestion des abonnés de la presse écrite et de l'audiovisuel payant ont manifesté contre le diktat financier du fonds d'investissements Weinberg Capital Partners, l'actionnaire majoritaire de la Holding Team Partners Group.

Journée historique pour l'entreprise par l'ampleur et le contenu de la mobilisation. En effet, la colère gronde face au projet de restructuration de la direction et au blocage unilatéral des négociations engagées. Journée historique aussi pour la commune de Cauvigny (Oise) déjà durablement touchée par les liquidations d'entreprises et les suppressions d'emplois. La manifestation des Insoumis de Presse Informatique de l'entreprise jusqu'à la salle polyvalente était bien une première pour la cité picarde. Installée au lieu-dit Fercourt depuis plus de 35 ans, rien de tel ne s'était jusqu'alors produit.

Marche anti-LBO, marche contre le pillage des emplois, des activités et des actifs de la société organisé depuis cinq ans par ses trois propriétaires successifs. Marche pour la négociation d'un vrai projet industriel pour l'investissement et le développement des activités.

Ça suffit la délocalisation, ça suffit les plans d'économies, de baisse du coût du travail et de réorganisation non négociée des activités.

C'est sur ces thèmes que les salariés de Presse Informatique se sont fait entendre dans les rues de Cauvigny et c'est de cela qu'ils ont débattu lors de leur assemblée/débat après la projection du documentaire du collectif anti-LBO « Les Insoumis ».

Cette assemblée des salariés de Presse Informatique à laquelle participaient l'organisation Cgt de l'Oise, l'un des cofondateurs du Collectif LBO, les salariés de Tekcable et de Sabic (ex G.E Plastic), sociétés fermées le mois prochain, mais aussi des élus locaux et des représentants des salariés d'autres filiales du groupe a décidé, à l'unanimité, de fixer un ultimatum à la direction du groupe TPG/Datem pour la reprise et la conclusion des négociations. Ensemble, nous avons décidé qu'avant jeudi 3 avril 2008, une nouvelle rencontre doit se tenir entre les représentants de la direction du groupe mandatés pour aboutir et ceux des salariés de Presse Informatique, PMC et Diffusion N° 1 dans le cadre des discussions déjà conclues par des accords-cadres sur la sous-traitance et les principes guidant la réorganisation des activités.

L'actionnaire de référence de Team Partners Group Holding, la direction du groupe TPG/Datem doivent entendre les salariés, mesurer leur mobilisation et leur détermination. L'avenir de Presse Informatique où nous travaillons depuis des années est au coeur de nos propositions et des deux minutes de discussions que nous avons rédigées.

Les dimensions économiques, sociales et professionnelles des attentes des salariés en matière d'activité, d'emploi, de reconnaissance et de formation professionnelle doivent être prises en compte et s'inscrire dans la durée.

Entre le conflit et le compromis, la direction doit choisir ! Nous, salariés de Presse Informatique, avons résolument choisi la voie de la négociation !

Section syndicale CGT
de PRESSE INFORMATIQUE
Cauvigny, le 28 mars 2008

FREE MUMIA !

C'EST l'appel que lancent depuis des années toutes celles et ceux qui militent pour que Mumia Abu]Jamal ne soit pas exécuté et ait droit à un vrai procès qui ne manquerait pas de prouver son innocence.

Hier, la Cour fédérale de l'État de Pennsylvanie a annulé la condamnation à mort de Mumia. C'est évidemment une victoire considérable, un immense espoir pour nous tous.

Même si Mumia reste inculpé du meurtre du policier Daniel Faulkner, le fait de quitter après 26 ans le couloir de la mort est une reconnaissance des irrégularités, pour ne pas dire plus, des précédentes procédures ayant conduit à sa condamnation. Il faut maintenant et rapidement un procès équitable.

Le SGLCE, depuis son congrès de décembre 2001, est impliqué dans cette bataille pour la justice et la liberté, en faisant de Mumia son adhérent d'honneur.

En novembre 2002, deux secrétaires du syndicat sont allés à Philadelphie remettre sa carte à Mumia dans le cadre d'une délégation du collectif « Ensemble, sauvons Mumia ». Depuis, Mumia n'a cessé d'être dans nos cœurs et présent dans nos initiatives syndicales.

Encouragés par cette victoire, nous poursuivrons avec détermination notre combat pour que la vérité soit établie et que justice soit rendue à Mumia.

Paris, le 28 mars 2008

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction : A. M'Saoura,
M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant. T. Fronty

le livre parisien

Assemblée générale de la SURL du 20 mars 2008

LES trois premiers orateurs qui sont intervenus à la tribune de l'assemblée générale de la Section unitaire des Retraités du Livre - le Secrétaire général, René Dewaële, Jean-Claude Laugeri et Michel Burguière – ont brossé un tableau cauchemardesque des dispositions antisociales mises en œuvre par le gouvernement Sarkozy.

Rien n'est épargné aux retraités qui ont obtenu des augmentations squelettiques de leurs pensions avec 1,1 % pour la CNAV et 1,46 % de l'ARRCO au 1er avril, alors que l'inflation repart à la hausse et a atteint 2,6 % en 2007.

Pendant ce temps, les entreprises du CAC 40 voient leurs profits culminer à 101 milliards d'euros et les patrons s'octroient une augmentation de 215 %.

Et comme l'appétit des spéculateurs n'a aucune limite, le gouvernement, servilement complice, accentue ses attaques contre la retraite par répartition avec l'allongement annoncé de la durée de cotisation et la baisse du taux de remplacement ; tout cela alors que la part des salaires dans le produit intérieur brut a baissé de 11 % en 25 ans pour « riper » du travail vers le capital. Ainsi, pour un PIB de 1 800 milliards d'euros, ce sont quelques 100 milliards d'euros (échappant à toute contribution sociale) qui vont rémunérer le capital, soit 40 fois le prétendu déficit annoncé à 50 milliards d'euros des retraites.

Les électeurs, qui ont été assez niais pour croire aux promesses sur le pouvoir d'achat du candidat UMP, s'aperçoivent enfin qu'en la matière, « l'omni président » s'est occupé du sien avec 174 % de rallonge et de celui de ses copains, les nababs avec le paquet fiscal.

La liste des méfaits s'allonge avec le démantèlement des systèmes collectifs : suppression des tribunaux de proximité, des emplois dans l'Éducation nationale et la Recherche.

La protection sociale est amoindrie avec la fermeture des hôpitaux, la franchise médicale, le dépassement d'honoraires.

Il nous faut, encore et toujours, défendre les revendications de la CGT en matière de retraites :

- taux de remplacement à 75 % du salaire ;
- droit au départ ouvert à 60 ans ;
- reconnaissance des travaux pénibles sous forme d'un droit anticipé au départ avec bonifications ;
- harmonisation des avantages familiaux ;
- prise en compte des années de précarité et d'études.

Le trésorier de la SURL, Lionel Duquenne, précise que la SURL avait 747 syndiqués en 2007. Nous avons un déficit net de 9 063 euros. Une érosion lente des effectifs accentue la nécessité d'appeler à l'adhésion. En 2008, à la suite de la création désormais officialisée de la LSR (section des loisirs), 2 budgets sont établis : celui de la SURL et de la LSR.

Mobilisation et syndicalisation

Maurice Lecomte, intervenant pour l'Union confédérale des Retraités, met l'accent sur l'effort de syndicalisation qui doit prévaloir, en s'appuyant sur la mobilisation mise en évidence le 6 mars 2008 avec 5 400 participants aux manifestations sur le pouvoir d'achat.

Il faut savoir que l'UCR comptait 120 290 retraités en 2005 contre 105 519 en 2007, alors que 7 millions de retraités touchent moins de 1 300 euros par mois, que 600 000 d'entre eux sont au minimum vieillesse, soit 628 euros par mois.

Aujourd'hui, 14 millions de retraités subissent une baisse de 20 % de pouvoir d'achat après l'indexation de la retraite sur les prix et sur les salaires. Il appelle à la manifestation du 29 mars 2008.

Yann VOLANT

LE MONDE : motion de l'assemblée générale

Le directoire a présenté, lors du conseil de surveillance du vendredi 4 avril, un plan de redressement économique pour le groupe *Le Monde*.

Le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) prévoit une suppression de 130 emplois à la Société éditrice du Monde (SEM), soit 2/3 de journalistes et 1/3 d'administratifs. Par ailleurs, des cessions ont été annoncées : La Procure, Les Editions de l'Etoile, Fleurus presse, Danser.

Plus d'un salarié sur cinq est donc menacé de licenciement. Cette hémorragie annoncée est le résultat d'une gestion irresponsable de l'entreprise par les précédents directoires et d'une vigilance inexistante de la part du conseil de surveillance. Une fois de plus, les salariés font les frais des errements de leurs dirigeants.

L'intersyndicale CGT-CFDT-SNJ condamne fermement ces mesures d'une sévérité sans précédent au Monde. Nous serons extrêmement vigilants afin que soient respectés les intérêts des salariés du journal.

Les élus CGT, CFDT, SNJ rejettent ce plan inacceptable et s'opposeront à tout licenciement contraint. Face à la brutalité des mesures envisagées, l'assemblée générale décide d'une grève de 24 heures lundi 14 avril, avec non parution de l'édition du mardi. Cette grève interviendra après la première réunion du comité d'entreprise extraordinaire du vendredi 11 avril.

Le mardi 8 avril 2008

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Février 2008	117,81	+ 0,2	+ 2,8
Janvier 2008	117,56	– 0,1	+ 2,8
Décembre 2007	117,70	+ 0,4	+ 2,6
Novembre 2007	117,26	+ 0,5	+ 2,4
Octobre 2007	116,62	+ 0,2	+ 2,0
Septembre 2007	116,33	+ 0,1	+ 1,5
Août 2007	116,2	+ 0,4	+ 1,2
Juillet 2007	115,74	– 0,2	+ 1,1
Juin 2007	116,03	+ 0,1	+ 1,2
Mai 2007	115,89	+ 0,3	+ 1,1
Avril 2007	115,60	+ 0,5	+ 1,3
Mars 2007	115,04	+ 0,4	+ 1,2

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Smic au 1er juillet 2007 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé). 8,44 € brut/heure ;

1 280,06 € sur la base légale de 151,67 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

– Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de 169 heures : 1462,93 €

– Mensuel brut avec majoration de salaire de 10 % de 169 heures : 1428,60 €

– Jeunes salariés :
16 ans : 6,75 € ; 17 ans : 7,60 €.

– Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,44 €.

Plafond de la Sécurté Sociale

2 773 €/mois ;
33 276 €/an

Jeunes apprentissage

Salaire minima depuis le 1er juillet 2007
(sur la base de 151,67 heures mensuelles)

16 à 17 ans
– 1re année : 320,02 €
– 2e année : 473,63 €
– 3e année : 678,44 €

18 à 20 ans :
– 1re année :524,83 €
– 2e année :627,24 €
– 3e année : 832,05 €

– 21 ans et plus :
– 1re année : 678,44 € ou si plus favorable, 53 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé (SMC),

– 2e année : 780,85 € ou 61 % du SMC, si plus favorable,

– 3e année, 998,47 € ou 78 % du SMC, si plus favorable.

Taux d'intérêt légal pour 2008 :

3,99 %

La formation professionnelle de nouveau sous les feux de l'actualité

Le président de la République a déclaré lors de ses vœux aux « forces vives de la nation » que 2008 sera l'année d'une réforme de la formation professionnelle dont l'objectif est « d'instaurer un droit à la seconde chance ».

Christine Lagarde déclarait le lendemain, lors de ses propres vœux à la presse, que la nouvelle réforme de la formation professionnelle, programmée pour le deuxième semestre de l'année, aurait « quatre grands axes, qui reprennent largement la logique des propositions » du rapport du sénateur Carle du 11 juillet dernier, mais bien sûr, elle assurait également « prendre le temps du dialogue et de la concertation ».

Les quatre axes pourraient faire consensus si nous restions sur les déclarations d'intentions. Mais on connaît les pratiques de ce gouvernement en matière de dialogue et de concertation…

Eclairage

Le premier consiste en « la construction et l'actualisation des compétences tout au long de la vie » professionnelle. Quel programme alléchant et on ne peut plus proche de notre revendication de sécurité sociale professionnelle ! Là où le bât blesse, c'est que non seulement cette orientation limite l'action de la formation professionnelle à « la construction et l'actualisation des compétences » au lieu de permettre l'émancipation et la promotion sociale, comme c'était son objectif à l'origine ; mais en plus, elle accentue l'individualisation de la prise en charge de l'évolution professionnelle en s'appuyant sur la création d'un « compte épargne formation ».

Le deuxième axe serait « l'optimisation des circuits de financement de la formation professionnelle ». Là aussi, on ne peut que se satisfaire de ces intentions. Mais de quels circuits parlons-nous ?

En 2005, derniers chiffres connus, les dépenses de la formation professionnelle s'élevaient globalement à 25,9 milliards d'euros (plus que le PIB de la Croatie). Il est évident que le gouvernement, et en particulier en cette période de rigueur — pardon, d'économie — ne peut pas laisser une manne pareille à la seule responsabilité des partenaires sociaux.

En fait, les partenaires sociaux ne gèrent que 10,5 milliards des 25,9 – l'État 4,4 – les régions 3,2 – les collectivités publiques 5,5 pour leurs salariés – les ASSEDIC 1,3 pour les demandeurs d'emploi et les ménages participent à hauteur de 1 milliard.

L'objectif du gouvernement n'est pas d'optimiser ce financement mais de détourner le salaire socialisé, constitué par les contributions issues des entreprises, pour le substituer au financement de la formation des demandeurs d'emploi, qui revenait jusqu'à présent à l'État.

Parallèlement, il impose aux salariés de financer leur maintien dans l'emploi en travaillant gratuitement, avec des heures supplémentaires non rémunérées, pour alimenter le fameux compte épargne formation.

Le troisième consisterait au « renforcement de la logique territoriale » en faisant converger les logiques de branches avec les besoins locaux des salariés et des entreprises, le tout s'articulant au niveau de la région. Cette approche est bien sûr cohérente si l'objectif réel n'est pas de transférer sur les régions la charge financière de la mise en œuvre des politiques gouvernementales de formation.

Le quatrième et dernier axe est de favoriser « l'accès des PME et TPE et de leurs salariés à la formation professionnelle » en développant un conseil de proximité auprès des TPE.

Outre ces 4 axes politiques, la réforme consisterait également à réduire le nombre des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) en augmentant le seuil minimum de collecte pour avoir l'agrément. Ce seuil aujourd'hui de 15 millions d'euros de collecte minimum, tous dispositifs confondus, pourrait passer à 50 millions d'euros minimum uniquement sur le dispositif de professionnalisation ou à 100 millions d'euros pour l'ensemble des dispositifs.

Quelle que soit l'option retenue, les OPCA de nos branches ne pourront obtenir l'agrément en restant sur leur champ d'intervention actuel. Dès lors, trois options se présentent. Soit les entreprises de nos branches se rattachent à un collecteur interprofessionnel, soit nous procédons à de simples fusions des organismes existants, soit nous travaillons à la construction d'un nouvel organisme sur le champ de la communication (graphique) avec une capacité de collecte suffisante pour avoir l'agrément.

C'est la troisième solution qui nous parait prendre le mieux en compte l'évolution de nos secteurs et l'intérêt des salariés de la branche. Mais cette démarche ne pourra aboutir que si elle est portée par le plus grand nombre.

Les entreprises ont versé leurs contributions sur la masse salariale 2007 au plus tard le 29 février dernier. Il faut d'ores et déjà interpeller les directions pour connaître leurs intentions pour la prochaine collecte et ce, quelles que soient les options retenues.

Il est essentiel que nos branches se dotent d'un outil de gestion, de promotion et de mise en œuvre de politique de formation professionnelle qui permette à chacun de suivre les évolutions technologiques, de se maintenir et d'évoluer dans l'emploi. C'est à ce prix que nous construirons la sécurité sociale professionnelle pour les salariés de communication graphique. La formation professionnelle en est l'axe central.

Jean-Philippe MARÉCHAL